

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 52 (1961)
Heft: 15

Rubrik: Communications ASE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications des organes de l'Association

Les articles paraissant sous cette rubrique sont, sauf indication contraire, des communiqués officiels de l'ASE

Comité Technique 17B du CES

Appareils d'interruption à basse tension

Le CT 17B du CES a tenu sa 19^e séance le 18 mai 1961, à Zurich, sous la présidence de M. G. F. Ruegg, président.

Il avait à s'occuper de la question de l'indication, sur la plaque signalétique, de propriétés qui n'ont pas été soumises à des essais, car on ne savait pas exactement s'il est possible ou non de faire figurer, sur les plaques signalétiques d'appareils d'interruption, des indications qui ne sont pas spécifiées dans les Prescriptions. Le CES, questionné à ce sujet, a répondu qu'en principe aucune indication susceptible d'induire en erreur ne doit figurer sur une plaque signalétique. Le CT a pris note de ce principe.

Les observations des membres du CT au sujet du 3^e projet des Prescriptions de sécurité pour les interrupteurs et contacteurs pour usage industriel ont été examinées. Une discussion approfondie a été motivée par la question de la sécurité de disjoncteurs de protection, en cas de court-circuit. Dans les Conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les interrupteurs de protection pour moteurs (Publ. n° 138 de l'ASE), l'essai de résistance aux courts-circuits comprend 9 courts-circuits à des intervalles successifs de 5 minutes. Pour les Prescriptions de sécurité, on estime que cet essai est trop sévère et on prévoit un essai simplifié, conformément à la pratique actuelle de l'ASE. Les modifications matérielles et rédactionnelles proposées figureront dans un nouveau projet, qui sera remis au CES après nouvel examen par les membres du CT.

M. H. Thommen, président du Groupe de Travail international des lignes de fuite et des distances dans l'air, donna un aperçu de l'état des travaux dans ce domaine. La méthode d'essai au moyen du nombre de gouttes n'étant pas reconnue internationalement, il est malaisé d'établir trois classes de matériaux isolants, de sorte qu'on se limitera probablement à deux classes. Le projet du Groupe de Travail sera examiné lors de la prochaine réunion de la CEI, à Bruxelles. Ce Groupe de Travail international s'occupe uniquement du domaine des contacteurs, alors que le Groupe de Travail national s'occupe également des autres matériels. Pour les Prescriptions de sécurité, le CT maintiendra la teneur prévue jusqu'ici, qui correspond à la pratique actuelle des essais de l'ASE. *H. Bolleter*

Comité Technique 40 du CES

Condensateurs et résistances pour équipements de télécommunication

Le CT 40 du CES a tenu sa 22^e séance le 18 mai 1961, à Fribourg, sous la présidence de M. A. Klein, président. Après approbation du procès-verbal de la 21^e séance, il a examiné la proposition d'un membre d'introduire en Suisse la Publication 103 de la CEI, Recommandations pour condensateurs électrolytiques à électrodes en aluminium d'usage courant (édition de 1959), avec Modification n° 1 (1960). Le CT a approuvé en principe cette proposition, mais désire toutefois attirer l'attention sur certaines particularités dans des dispositions complémentaires suisses. L'élaboration de ces dispositions a été renvoyée à la prochaine séance.

Une longue discussion a été motivée par une proposition néerlandaise et britannique de toujours rapporter à la température maximale la tension nominale de condensateurs et non pas, comme jusqu'ici, à une température de référence fixée pour chaque genre de condensateurs (par exemple +40 °C pour condensateurs au papier), au-delà de laquelle la tension admissible de service doit être abaissée en conséquence. Le CT a finalement décidé de repousser cette proposition, car le système actuel est déjà largement introduit en Suisse, de sorte que l'application d'une nouvelle température de référence donnerait lieu, pendant longtemps, à de grandes difficultés administratives, aussi bien

pour les fabricants de condensateurs, que pour leurs clients. En outre, une telle modification ne serait raisonnable que s'il était possible, pour des températures comprises entre la température de référence actuelle et la température maximale, d'élever la tension de service admissible par rapport à la tension nominale nouvellement fixée et rapportée à la température maximale; il semble toutefois que les propositions formulées à ce sujet ne prévoient pas cette possibilité.

Le Comité National néerlandais a proposé un nouveau système, qui économise de la place, pour désigner les valeurs nominales de condensateurs et résistances:

| Unité | Désignation sur l'élément de construction | | | |
|-----------------------|---|-------|------------|------|
| Ω et pF | E | | | |
| k Ω et nF | K | | | |
| M Ω et μ F | M | | | |
| Exemples: | 12 Ω | : 12E | 330 pF: | 330E |
| | 8,2 k Ω | : 8K2 | 1800 pF: | 1K8 |
| | 1,5 M Ω | : 1M5 | 18 nF: | 18K |
| | | | 6 μ F: | 6M |

Cette proposition a également été repoussée après une discussion approfondie, car le CT estime que ce système risquerait d'induire en erreur et qu'il ne peut d'ailleurs pas être utilisé pour des éléments de construction portant le signe distinctif de sécurité ou la marque de qualité de l'ASE.

Les propositions élaborées par le Groupe de Travail international des condensateurs électrolytiques (M. G. Naef fait partie de ce Groupe de Travail en qualité de délégué du CT 40) ont été examinées chiffre par chiffre. Le CT a approuvé la proposition de principe de répartir dorénavant ces condensateurs en deux classes de qualité: condensateurs d'usage général et condensateurs pour durée de vie plus longue. Par contre, le CT n'est pas d'accord que les condensateurs pour basses températures (-40 °C) soient déjà considérés comme des types spéciaux et que l'on prévienne, pour la série des capacités nominales, la série ISO R 10 qui est inutilement fine. En outre, il fut décidé de proposer que les valeurs obligatoires soient fixées pour le courant admissible du condensateur et que ces indications ne varient pas selon les fabricants, car une comparaison directe entre des condensateurs de différentes provenances ne serait alors plus possible. Le CT demeure quelque peu sceptique en ce qui concerne la nouvelle proposition d'introduire des garanties relatives aux nombres de défaillances maximales statistiques au bout d'un certain nombre d'années. Il estime que ce problème devrait être discuté d'une manière générale et non en relation avec les spécifications relatives à un type déterminé de condensateurs; de plus, les valeurs fixées devraient être uniquement basées sur des conditions d'essais concrètes.

Le CT a également examiné toute une série d'autres documents du Secrétariat international et de préavis de plusieurs Comités Nationaux au sujet des séries de valeurs préférentielles pour condensateurs et résistances à tolérances étroites, ainsi qu'au sujet de l'essai de résistance à l'humidité de condensateurs en matière céramique, etc. Les décisions prises seront exposées verbalement lors de la prochaine réunion du CE 40, car on ne dispose pas d'assez de temps pour l'élaboration de commentaires par écrit.

Une délégation suffisante, présidée par M. A. Klein, a été constituée pour la réunion du CE 40 à la réunion générale de la CEI à Interlaken. *E. Ganz*

Commission de l'ASE et de l'UCS pour l'étude des questions relatives à la haute tension (FKH)

44^e Assemblée des membres

La 44^e Assemblée des membres de la FKH s'est tenue le 10 mai 1960, à Zurich, sous la présidence de M. W. Zobrist, président.

Elle a approuvé le compte de 1960, le bilan au 31 décembre 1960 et le rapport annuel sur l'exercice de 1960. M. P. Müller, directeur de la S. A. des Câbleries de Brougg, qui se retire du Comité d'Action, a été remplacé sur proposition des trois câbleries par M. A. Borel, directeur technique de la Société d'exploitation des câbles électriques, Cortaillod. De même, sur proposition des Comités de l'ASE et de l'UCS, l'Assemblée a désigné pour succéder à M. H. Leuch, en qualité de délégué commun de ces deux associations au sein du Comité d'Action, M. A. Zeindler, Schaffhouse. M. A. Gantenbein continue à faire partie, ex officio, du Comité d'Action, en qualité de délégué des Institutions de contrôle de l'ASE. M. K. Berger, ingénieur chargé des essais, donna ensuite des renseignements sur les travaux de recherches et les investigations durant l'année 1960 au Monte San Salvatore et dans les installations d'essais de la FKH à Däniken et Mettlen, de même que sur la mise au point de barres collectrices pour 150 kV. MM. A. Schmidlin et G. Gass, du Service de l'électricité de Bâle, renseignèrent l'Assemblée sur la sous-station à 150 kV en construction à Bâle même, où des barres collectrices isolées pour 150 kV seront prévues pour la première fois. Au cours de la discussion qui suivit, des représentants de constructeurs donnèrent des détails au sujet des systèmes de barres collectrices isolées, mis au point par leurs entreprises. *M. Baumann*

Comité Suisse de l'Éclairage (CSE)

Le Groupe d'Études 7, Éclairage de terrains de sport, du CSE a tenu sa 20^e séance le 29 juin 1961, à l'École fédérale de gymnastique et de sport de Macolin, sous la présidence de M. H. Kessler, président. Après une discussion approfondie, il a mis au net le 5^e projet des Recommandations pour l'éclairage de courts de tennis, puis il a poursuivi l'examen d'un projet de Recommandations pour l'éclairage d'installations de saut à skis. L'élaboration de ces Recommandations est entravée par suite du manque de données techniques, notamment au sujet d'installations à l'étranger.

Le Groupe d'Études 7 a procédé à un premier échange de vues sur l'élaboration de Recommandations pour l'éclairage de bassins de natation, domaine qui est devenue très actuel depuis quelque temps. Un sous-groupe a été chargé de s'en occuper. D'autre part, il fut décidé d'examiner plus en détail la question de l'élaboration de Recommandations pour l'éclairage de pistes de curling. Pour terminer, le Groupe d'Études 7 a pris position au sujet des conditions établies par l'Union des Associations européennes de football pour l'éclairage des stades de football.

Dans la soirée, les membres du Groupe d'Études 7 eurent l'occasion d'assister à des essais d'éclairage du bassin de natation de Macolin, avec différents équipements immergés.

W. Nügeli

Prescriptions de l'ASE sur les installations électriques intérieures, édition de 1960

L'édition française des Prescriptions de l'ASE sur les installations électriques intérieures, 1960, Publication n° 1000.1961, a paru (voir Bull. ASE 1961, n° 2, p. 66). Elle peut être obtenue auprès du Bureau d'administration de l'ASE, 301, Seefeldstrasse, Zurich 8, au prix de fr. 16.— (fr. 12.— pour les membres de l'ASE).

Nouveaux membres de l'ASE

Selon décision du Comité les membres suivants ont été admis à l'ASE:

1. comme membres individuels de l'ASE

a) jeunes membres individuels

Alamir Freydoun, ingénieur électricien diplômé EPUL, 4, Av. Montchoisi, Lausanne.
 Bernet Guido, Elektrotechniker, Hirzenbachstrasse 77, Zürich 11/51.
 Bitterli Hans-Peter, dipl. Elektrotechniker, Kleine Allmend 3, Sissach (BL).
 Bugnion Paul, Professeur technique, Marly-le-Petit 86, Fribourg.
 Castan Valentin, dipl. Elektroingenieur, Ursusstrasse 2, Baden (AG).
 Fekih Abderrahmane, ingénieur électricien diplômé EPUL, 16, Rue Fabricius, Le Kram (Tunisie).
 Frischmuth Peter, stud. el. ing. ETH, Erbstrasse 25, Küsnacht (ZH).
 Heinemann Thomas, dipl. Elektroingenieur ETH, Zürcherstrasse 17, Windisch (AG).
 Moschytz Georg, Elektroingenieur ETH, Mainaustrasse 31, Zürich 8.
 Ruoss Erwin, Elektrotechniker, Gelterkinderstrasse 9 A, Sissach (BL).
 Schnyder Peter, Elektrotechniker, Strandweg 1, Burgdorf (BE).

b) membres individuels ordinaires

Bürer Arnold, Elektroinstallateur, Griesernweg 30, Zürich 10/37.
 Farhat Mostapha, Ingénieur EPUL, Rue des Travailleurs, La Manoula (Tunisie).
 Fritz Werner, dipl. Elektrotechniker, Brunnmattstrasse 34a, Bern.
 Huber Charles, Elektrochef, Rigistrasse 14, Cham (ZG).
 Klooz Robert, Elektroingenieur, Forchstrasse 149, Zürich 7/32.
 Lienhard Jakob, Maschinentechniker, Sustenstrasse, Innertkirchen (BE).
 Locarnini Modesto, électricien, Château-d'Oex (VD).
 Margna Camillo, Dr. Ingenieur, Bünishoferstrasse 48, Feldmeilen (ZH).
 Merz Rudolf, dipl. Elektrotechniker, Zentralenchef KW Obermatt, Grafenort (OW).
 Messerli Robert, Maschinentechniker, Place Centrale, Penthalaz (VD).
 Pirkli Erwin, Dr., Elektroingenieur, Erlenweg 4, Baden (AG).
 Raeber Victor, ingénieur EPUL, ingénieur en chef, Quai Maria Belgia 8, Vevey (VD).
 Saladin Guido, Elektrotechniker, Chalet Edelheim, Immensee (SZ).
 Schläpfer Erwin, Ingenieur, Prokurist, Bergacker 19, Cham (ZG).
 Vuilleumier Henri, ingénieur électricien EPF, Marienstrasse 37, Bern.

2. comme membre collectif de l'ASE

J. Huber-Buck, Transformatorenfabrik, Neubrunnenstrasse 55, Zürich 11/50.

Editeur:

Association Suisse des Electriciens, Seefeldstrasse 301, Zurich 8.
 Téléphone (051) 34 12 12.

Rédaction:

Secrétariat de l'ASE, Seefeldstrasse 301, Zurich 8.
 Téléphone (051) 34 12 12.

«Pages de l'UCS»: Union des Centrales Suisses d'électricité, Bahnhofplatz 3, Zurich 1.
 Téléphone (051) 27 51 91.

Rédacteurs:

Rédacteur en chef: **H. Marti**, Ingénieur, Secrétaire de l'ASE.
 Rédacteur: **E. Schiessl**, Ingénieur du Secrétariat.

Annonces:

Administration du Bulletin ASE, Case postale Zurich 1.
 Téléphone (051) 23 77 44.

Parution:

Toutes les 2 semaines en allemand et en français. Un «annuaire paraît au début de chaque année.

Abonnement:

Pour tous les membres de l'ASE 1 ex. gratuit. Abonnements en Suisse: par an fr. 60.—, à l'étranger: par an fr. 70.—. Prix des numéros isolés: en Suisse: fr. 5.—, à l'étranger: fr. 6.—.

Reproduction:

D'entente avec la Rédaction seulement.

Les manuscrits non demandés ne seront pas renvoyés.